

DU JEUDI 30 OCTOBRE 2014



MAIRIE
DE
VILLEDIEU

84110

Téléphone : 04.90.28.92.50
Télécopie : 04.90.28.96.82

Étaient présents : Pierre Arnaud, maire ; Élisabeth Bertrand ; Sylvie Bouffiès ; Claude Cellier ; Samuel Charpentier ; Mireille Dieu, première adjointe ; Ludovic Girard ; Roselyne Giraudel ; Daniel Labit-Barthalois ; Jean-Laurent Macabet ; Gérard Martin, deuxième adjoint ; Olivier Sac-Delhomme, troisième adjoint.

Était absent excusé : Étienne Renet, quatrième adjoint.

Étaient absents : Jean-Michel Malatia.

Olivier Sac-Delhomme est nommé secrétaire de séance.

Séance ouverte à 20 h 43

Olivier Sac-Delhomme donne lecture du compte-rendu du conseil municipal du 15 septembre 2014.
Unanimité.

I. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE ASSAINISSEMENT N°1 – ANNULE ET REMPLACE

Le maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire d'annuler et de remplacer la délibération modificative 1 – Assainissement, n°24-2014, prise le 7 mai 2014, comme suit :

Compte dépenses :

Chapitre	Compte	Opération	Libellé	Montant
23	2315	10003	Égouts eaux usées	-1,00 €
001	001	OPFI	Excédent d'investissement reporté	- 1,00 €

Unanimité.

II. CHAPELLE SAINT-LAURENT – PLAN DE FINANCEMENT PROVISOIRE ET DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle le projet de restauration de la chapelle Saint-Laurent et présente le projet du CAUE pour un montant HT de 40.500 € soit 44.550 € TTC. Ce projet comprend la restauration des maçonneries (façades ouest) et des enduits intérieurs, avec l'une ou l'autre des options suivantes : restitution de la voûte plâtrée ou reprise de la nef charpentée.

Le Conseil général de Vaucluse peut subventionner ces travaux à hauteur de 15 000 €. Il convient d'établir un plan de financement prévisionnel basé sur l'étude faite par le CAUE. Le plan de financement proposé est le suivant :

➤ subvention du conseil général au titre du PRNP	15 000 €
➤ participation de l'association « les Amis de La Chapelle Saint-Laurent »	5 000 €
➤ participation de la paroisse	3 000 €
➤ autofinancement communal	11 550 €
➤ contractualisation	10 000 €
TOTAL	44 550 €

La délibération correspondante est acceptée (11 pour et 1 abstention).

III. MAISON PYTHOUD

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la décision prise lors du conseil municipal du 15 septembre 2014, de vendre la Maison Pythoud, sise Rue des Sources. Sylvie Bouffiès s'est renseignée sur la procédure et explique que la commune peut procéder à une vente comme entre particuliers, qu'aucune mesure de

publicité n'est nécessaire, ni même l'avis des domaines. Le conseil municipal doit simplement délibérer sur la vente du bien dans un premier temps, puis délibérer sur le prix de vente et le choix de l'acquéreur, dans un deuxième temps. Elle ajoute que la commission urbanisme a fait le choix d'apposer en façade de la maison Pythoud des panneaux « À vendre » pour informer les gens et souhaite proposer un prix de vente de 90 000 €.

Sylvie Bouffiès rappelle que deux acquéreurs potentiels sont intéressés par cette maison et qu'il faudrait leur envoyer un courrier leur précisant le prix de vente.

La délibération donnant tout pouvoir au Maire pour vendre la maison PYTHOUD est acceptée à l'unanimité.

IV. COMPTE-RENDU DU TRAVAIL EFFECTUE PAR LES COMMISSIONS COMMUNALES

Communication, culture, jeunesse, sport et tourisme :

- Ludovic Girard explique que les planchettes pour les sentiers sont découpées, poncées et percées. Les pochoirs et autocollants vont nous parvenir prochainement. Le balisage est prévu pour janvier 2015 afin que ce sentier soit opérationnel au printemps.
- Olivier Sac-Delhomme demande à tous les présidents de commission de bien vouloir faire un compte-rendu afin de publier un bulletin municipal avant la fin de l'année.
- Olivier Sac-Delhomme informe le conseil que des devis ont été demandés pour la fabrication de plaques en vue de la numérotation des rues et chemins.

Services techniques :

- Daniel Labit-Barthalois présente les réalisations effectuées ou en cours :
 - Les travaux au local du Villadeï sont terminés. Il reste le passage à enduire et les boîtes aux lettres à changer. Le local sera disponible très prochainement.
 - L'éclairage public chemin du Moulin est terminé.
 - L'éclairage public route de Vaison est à prévoir, car les poteaux sur lesquels étaient posées les lanternes vont être enlevés. Un devis a été reçu de Bouygues Énergies Services, pour la fourniture et la pose de 4 candélabres (identiques à ceux du parking de la Maison Garcia), pour un montant de 12 000 €. Une subvention de la Copavo devrait nous être accordée. La demande va en être faite.
 - La pompe à chaleur et les climatiseurs de la Maison Garcia ont été nettoyés. Un thermostat d'ambiance a été installé pour économiser l'électricité.
 - La lanterne rue des Espérants, sur le mur de la maison de M. Gras et Melle Fiol, a été remise.
 - Les travaux de passage de la fibre optique sont en cours.
- Jean-Laurent Macabet a trouvé un accord avec Alain Bertrand : le fossé des Antimagnes a été curé pour un montant de 400 €.

CCAS : Élisabeth Bertrand s'est rendue par deux fois à la commission d'attribution des cartes d'accès à la boutique alimentaire de Vaison pour défendre avec succès deux dossiers.

Les travaux sur les impayés continuent.

Urbanisme :

- Ludovic Girard explique que les réflexions sur l'urbanisation continuent. Un estimatif des travaux nécessaires à l'aménagement de la zone dite « sous le château » est de 208 000 € HT. Une réunion est prévue avec la SICA pour des précisions supplémentaires.
- La mise à jour des plans de réseaux et notamment de l'assainissement va être lancée au plus tôt par Jean-Laurent Macabet et Caroline.
- Samuel Charpentier présente un document sur les premières réflexions engagées pour la réhabilitation du bâtiment abritant le « Café du Centre ». Il demande à chacun de réfléchir, et de donner son avis lors de la prochaine séance, sur le type de projet à lancer pour éviter de faire des études coûteuses qui ne serviraient pas. Le Conseil approuve la proposition de solliciter les idées de tous les Villadéens avec la mise en place d'une « boîte à idées ».

École : Rosy Giraudel fait le point sur le lancement des activités périscolaires :

- La fréquentation au Temps d'Accueil Périscolaire (TAP) est actuellement de 30 enfants.
- Un emploi du temps précis a déjà été élaboré pour la 2^{ème} période. Les activités comprendront : l'initiation aux échecs (René Kermann), la création de calendriers de l'avent et des décorations de Noël, les contes et légendes de Françoise Tercerie, le bokwa (Judith Herreros) et l'éveil musical (Béatrice Vancrayenest).
- Le conseil d'école est prévu le lundi 3 novembre. Rosy explique qu'il faut déjà commencer à réfléchir à l'année prochaine afin que le TAP soit réparti en 2 fois 1 h 30 plutôt que 4 fois 45 minutes.
- Une réunion va être organisée avec les parents pour faire le point, écouter leurs idées, expliquer le contenu éducatif important observé pendant cette première phase d'expérimentation, et préparer la suite.
- Une boîte à idées va être également mise à l'école pour recevoir les suggestions des parents sur les TAP.

Voirie : Jean-Laurent Macabet informe que les travaux de goudronnage du bas du chemin du Moulin et du haut du chemin du Connier vont commencer fin novembre.

Finances :

- Gérard Martin indique que la procédure mise en place pour le suivi de trésorerie fonctionne bien, avec une fiabilité de l'ordre de 95 %. Nous avons déjà une vision de 2015. Le tableau correspondant va être mis en ligne par Olivier Sac-Delhomme pour que tous les membres du conseil puissent le consulter.
- Mireille Dieu a négocié un remboursement trimestriel de la commune de Buisson pour l'école, et un remboursement mensuel de la Copavo pour le salaire de Caroline ; cela améliorera notre trésorerie.

VI. DEVIS RESEAU PLUVIAL DU CONNIER

Jean-Laurent Macabet présente les devis reçus pour l'aménagement du fossé du chemin du Connier. Les devis d'Alain Bertrand, pour les deux tranches de travaux s'élèvent à 29 328,00 € TTC et celui de l'entreprise Missolin à 27 609,60 € TTC. Il explique que la commission voirie serait plus favorable au choix de l'entreprise Missolin, car outre le fait que les devis soient moins élevés, certains points sont renforcés. Par ailleurs, les deux entreprises sont connues pour leur compétences et s'engagent à les réaliser fin novembre (c'est, en effet, indispensable pour profiter la contractualisation 2013 affectée sur ces travaux).

Unanimité pour les devis de l'entreprise Missolin.

VII. CONTRACTUALISATION 2014

Gérard Martin demande aux présidents de commission de présenter leurs projets pour lesquels ils souhaiteraient affecter de la contractualisation 2014 afin que lors du prochain conseil municipal la délibération soit prise. Il rappelle qu'une partie sera déjà affectée sur les travaux de réfection du bas du chemin du Moulin et du haut du chemin du Connier.

Mireille Dieu demande 5 000 € pour la Chapelle Saint-Laurent, Daniel Labit-Barthalois rappelle le devis de 12 000 € pour l'éclairage public de la route de Vaison.

Après discussions, il est décidé, cette année, d'affecter la plus grande partie de cette subvention sur la voirie. Jean-Laurent Macabet va demander des devis pour que le conseil puisse délibérer lors de la prochaine séance.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

A. Point sur l'urbanisme

1. Permis de construire

Néant

2. Déclaration préalable

André Dieu a déposé une déclaration préalable le 02/10/2014 pour la restauration d'une maison et la création d'une terrasse tropézienne, chemin, du Moulin, zone Ua. Accordée le 15/10/2014.

3. Levée du droit de préemption urbain

Sur la parcelle E 509, sise Le Pigeonnier, appartenant à Arnaud Bercker et vendue à M. et Mme Jean-Louis Sylvestre.

Sur la parcelle D 720, sise le Boinan, appartenant à Bernard Brie et vendue à Veronica Stiastny.

B. Devis pour la taille des platanes et des cyprès

Comme chaque année, l'entreprise JP Services nous a fait parvenir son devis pour la taille des platanes et des cyprès du village, pour un montant de 2 700 €, identique à l'an passé. Il pourra, pour 200 € de plus, enlever les câbles tenant les guirlandes qui sont sur les branches et remettre des liens plus adaptés ne blessant pas les arbres. *Unanimité.*

C. Employés communaux

Rémi Lavaud sera titularisé le 26 novembre 2014.

La mise à disposition de Caroline Delsenne, au profit de la Copavo, change au 1^{er} décembre 2014. Elle sera désormais mise à disposition de la Copavo à raison de 19 h par semaine, au lieu de 15 h. Ses jours de présence en mairie seront les mardis et jeudis. De ce fait, les jours de présence de Gisèle Manent sont également modifiés, elle sera présente les mercredis, jeudis et vendredis.

D. Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie aura lieu mardi 11 novembre, départ à 11 h 30 de la place de la mairie pour un dépôt de gerbe au monument aux morts, suivi d'un apéritif servi dans la salle Pierre Bertrand.

Pierre Arnaud précise que cette année, un hommage particulier sera rendu à Gustave Daladier, qui a également été honoré en Avignon il y a quelques mois en tant que héros de guerre.

E. Commission Gagnière

Le maire rappelle le projet de restauration des tableaux de l'église, subventionné à hauteur de 40 % par le conseil général de Vaucluse au titre de la commission Gagnière. D'autres travaux étant prioritaires, ce dossier avait été mis de côté. Les membres de cette commission sont revenus la semaine dernière et ont sollicité la commune pour la restauration d'au moins un tableau « Le mariage de la Vierge », expliquant que sinon la subvention serait perdue et ajoutant que le montant de l'aide pourrait être augmenté.

F. Instruction du droit des sols

Le maire rappelle qu'à compter du 1^{er} juillet 2015, la Direction Départementale des Territoires n'instruira plus les autorisations d'urbanisme. Il fait part des réflexions engagées par la Copavo qui propose de créer un service d'instruction du droit des sols, sans aucune contrepartie financière de la part des communes. Parallèlement, la mairie de Vaison-la-Romaine propose le même service aux communes de la Copavo, avec un tarif à la carte.

Le maire demande donc au conseil municipal son avis afin qu'il puisse faire part de la position de la commune lors de la réunion de bureau de la Copavo prévue lundi 3 novembre.

La majorité du conseil vote pour l'instruction du droit des sols à la Copavo.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 heures 37.

Le prochain conseil municipal est fixé au mercredi 19 novembre 2014 à 20 h 30.